

# La ville d'Écully



CITOYENNETÉ

## Les enfants du centre de loisirs se mobilisent pour les droits de l'enfant

Publié le 03 décembre 2020

Le 20 novembre étaient célébrés les 31 ans de la signature de la convention des droits de l'enfant. Les équipes du centre de loisirs des mercredis ont fait travailler les enfants autour de cette thématique. Mercredi 2 décembre, les parents ont pu observer tous les travaux des enfants en venant les récupérer en fin d'après-midi. Ont également participé à cette célébration des droits de l'enfant, Etaient présents, Franck Farcet, représentant de l'UNICEF et Martine Biard, conseillère municipale déléguée à la vie participative, tous les deux très impliqués la démarche « Ville Amie des Enfants » dans laquelle Écully est engagée depuis 3 ans.





Ville  
d'Écully

## MAIRIE D'ÉCULLY

1 place de la Libération  
CS 80212  
69134 écully Cedex

### HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h - 13h30 > 17h  
Samedi : 8h30 > 12h

Etat-civil-affaires générales : même  
horaires sauf lundi : journée continue  
de 10h à 17h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.  
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout  
accepter

Personnaliser